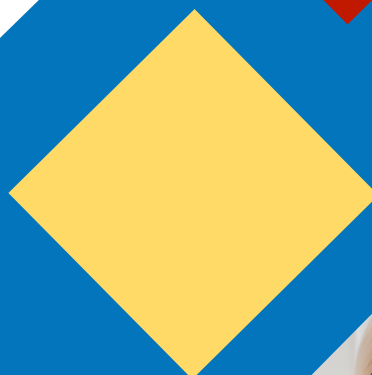
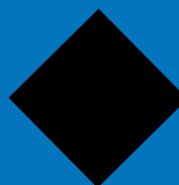




Coopérative de solidarité les PILIERS

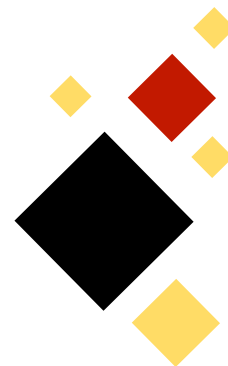


RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Coopérative de solidarité les PILIERS

Le 5 juillet 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1. **Désignation** : Coopérative de solidarité les PILIERS
2. **Fondation** : Le 19 mars 2020
3. **Exercice financier et rapport annuel** : Ils couvrent la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (année 2022-2023)
4. **Domicile** : 3205, rue Dandurand, Montréal (Québec) H1Y 1V6
5. **Site WEB** : www.cooplesspiliers.ca
6. **Administrateurs et dirigeants** :
 - Jean Dermine, président
 - André Bérard, vice-président
 - Marie-Luce Houde-Simard, secrétaire
 - Thomas Viardot, trésorier
 - Anne-Marie Girard, administratrice
 - Britta Hauswirth, administratrice
 - Nathalie Parent, administratrice

Le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs qui représentent nos 3 catégories de membres. Il y a 3 postes pour les membres utilisateurs (M. Bérard, M. Dermine et Mme Parent), 2 postes pour les membres travailleurs (Mme Houde-Simard et M. Viardot) et 2 postes pour les membres de soutien (Mme Girard et Mme Hauswirth).

7. **Nombre de membres** : Au 31 mars 2023, la coopérative était composée de 64 membres (4 membres utilisateurs, 2 membres travailleurs et 58 membres de soutien).
8. **États financiers 2022-2023** : Ils sont présentés sous forme de rapport de mission de compilation. Ils ont été approuvés au Conseil d'administration de juin 2023. Ils seront par la suite envoyés aux membres avec les documents de l'Assemblée générale annuelle de septembre 2023.
9. **Date de tenue de l'assemblée générale annuelle** : Cette assemblée a été tenue, en présentiel à Montréal, le mercredi 14 septembre 2022.
10. **Date de tenue d'une assemblée générale extraordinaire** : Cette assemblée a été tenue à distance par Zoom, le mercredi 6 avril 2022. Elle visait à modifier notre Règlement de régie interne afin de nous conformer aux nouvelles normes comptables sur la consultation des registres comptables.
11. **Nombre de réunion du Conseil d'administration** : Le Conseil a tenu 8 réunions.
12. **Nombre de réunion du Comité d'architecture** : Ce comité a tenu 7 rencontres. Il a comme mandat d'aider le Conseil d'administration à prendre les meilleures décisions possibles dans son champ de compétence. Il est composé de deux administrateurs (Mme Hauswirth, architecte et présidente du comité et M. Dermine) et d'un membre (M. Pascal Lavoie, urbaniste).

- 13. Formations:** Nous avons assisté en février 2023 à la formation de la CDRQ sur la gestion des risques (Planifier ses risques, Loi 25 et protection des renseignements personnels et assurer sa coopérative adéquatement).
- 14. Activité d'intercoopération:** Nous avons assisté en octobre 2022 à l'activité de la CDRQ intitulée : L'innovation et la résilience pour s'adapter aux défis du siècle.
- 15. Membre :** Notre coopérative est membre de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et de la Caisse Desjardins des Versants du mont-Royal.
- 16. Responsable de la protection des renseignements personnels :** Thomas Viardot

Faits saillants de l'ANNÉE 2022-2023

(1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

1. Recherche d'un projet pilote, de financement et d'un parrain

Avant de donner les derniers développements à ce sujet, il importe de reprendre certains points du Rapport annuel 2021-2022.

À l'hiver 2022, le Conseil d'administration a convenu, dans l'optique de maximiser nos chances de succès lors de nos recherches d'un projet pilote, de financement (incluant le recrutement de membres) et d'un parrain, de revoir le document de notre firme d'architectes et notre fiche promotionnelle, il a donc été décidé de :

- ◆ Fusionner les deux documents afin d'en optimiser le contenu
- ◆ Peaufiner et raccourcir le nouveau document promotionnel afin de mieux expliquer et visualiser notre mission et nos concepts
- ◆ Éviter une personnalisation axée sur une institution afin de rendre le tout davantage accessible aux partenaires potentiels
- ◆ Mieux identifier nos besoins pour optimiser les corrections et ajustements qui seront demandés à nos d'architectes.
- ◆ Suspendre, le temps d'avoir le nouveau document promotionnel, les démarches pour trouver un projet pilote, du financement et un parrain.

2. Nouveau document promotionnel

Il est certain que sans contrainte budgétaire les délais de production auraient été moindre. Il aurait été possible d'impartir plusieurs des tâches nécessaires à la création de notre nouveau document promotionnel à savoir :

- 1- Contracter la rédaction de la mise à jour de la documentation globale nécessaire à la refonte de notre site Web et avoir par le fait même l'information nécessaire à la production d'un résumé pour inclure dans le document.
- 2- Consulter pour déterminer le contenu des nouvelles esquisses et graphiques à intégrer. Payer nos architectes pour la création de plusieurs esquisses en 3D et autres graphiques et faire un choix parmi plusieurs propositions.
- 3- Débourser pour la mise en page et le graphisme.

Cependant dans les faits, la grande majorité de la production du nouveau document a été effectuée bénévolement par nos membres. C'est le comité d'architecture qui a déterminé le contenu des 4 esquisses en 3 D et celui de quelques de graphiques. Nos architectes nous ont par la suite fait une proposition par thématique. Ces propositions, à la suite de nos commentaires, ont été bonifiées, gracieusement, à deux reprises par les architectes de Rayside Labossière.

Le nouveau document promotionnel a été adopté au Conseil d'administration de juin 2023. Au cours de l'automne 2023 et de l'hiver 2024, il nous aidera dans la recherche d'un terrain institutionnel pour réaliser un projet pilote, de financement additionnel (incluant le recrutement de membres) et idéalement d'un parrain.

Conclusion

L'année 2022-2023 nous a permis de compléter notre nouveau document promotionnel. Ce dernier d'une très grande qualité sera la pierre angulaire de notre développement.

En 2023-2024, nous prioriserons les points suivants :

- ◆ Procéder, à l'été 2023, à une refonte de notre site Web en fonction de la documentation produite en 2022-2023.

Faire des démarches pour trouver :

- ◆ Un terrain institutionnel pour construire un projet pilote de micrologements
- ◆ Du financement (début de la 2^e phase) pour le développement de notre coopérative et de manière spécifique :
 1. De fournir, lorsque requis pour obtenir un projet pilote, des esquisses adaptées à un terrain.
 2. Des liquidités pour la mise en œuvre du rapport de notre firme d'avocats concernant la protection de nos actifs et la structure de notre mouvement coopératif.
- ◆ Des nouveaux membres.
- ◆ Du financement gouvernemental (fédéral, provincial et municipal) relié à un projet pilote.
- ◆ Un parrain afin de nous aider dans notre développement, il sera probablement plus facile de dénicher cette personne quand nous aurons une entente pour construire un projet pilote.

Avec la pénurie de logements abordables qui continue d'augmenter, nous sommes confiants que notre alternative novatrice sera un bon complément pour loger un plus grand nombre de ménages.

Remerciements : Notre coopérative n'aurait pu voir le jour et se développer sans ses membres fondateurs, sans ses administrateurs et dirigeants, sans ses membres et sans ses divers partenaires. Nous tenons à les remercier pour leurs précieuses contributions.